

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°337-25

**Avis public** est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 9<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025 :

- Le règlement N°337-25 relatif aux dérogations mineurs

Ce règlement vise à régler les dérogations mineures sur le territoire de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 24 SEPTEMBRE 2025.



Karine St-Arnaud, directrice générale  
et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 24 septembre 2025 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Karine St-Arnaud, directrice générale  
et greffière-trésorière

AFFICHÉ PAR

DATE

AFFICHÉ PAR

DATE

*M. St-Arnaud*  
24 Sept. 2025

*Karine St-Arnaud*  
24 septembre 2025